

Beaupréau-en-Mauges, le 30 juillet 2019

Le maire de Beaupréau-en-Mauges
aux
Responsables des associations
de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Objet : Demande de subvention année 2020

N.Réf. : 2019-07-30 / FIN18 / GC.FT

Dossier suivi par Frédéric TESSON

Madame, Monsieur,

Afin de permettre aux différentes communes déléguées et commissions d'étudier les demandes de subventions pour l'exercice 2020, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire votre demande **sur l'imprimé unique** si votre budget nécessite une aide financière de la Commune de Beaupréau-en-Mauges.

Cet imprimé devra être retourné pour le **jeudi 31 octobre 2019 dernier délai** à l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges.

Je vous remercie de bien vouloir fournir l'ensemble des documents demandés et respecter le délai indiqué afin de permettre un examen de votre demande dans de bonnes conditions.

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas étudié.

J'invite également les associations sportives à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), afin d'obtenir éventuellement une subvention d'Etat.

Pour les Associations qui ont une vocation départementale ou régionale, je vous engage à formuler une demande auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Enfin, les associations qui auparavant faisaient une demande de subvention à plusieurs communes déléguées, devront établir un seul dossier en détaillant les demandes par commune déléguée.

Le service Finances reste à votre disposition pour toute question particulière.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée et dévouée.

Christian DAVY,
Elu en charge des Finances

